

intitulé *De consolatione philosophiæ*. Il est estimé; & les infortunés trouveront, en le lisant, de puissans motifs de consolation; ce ne sont pas ceux d'une philosophie arbitraire, sans sanction & sans garantie, bornée à des vues humaines, à des principes de vanité & de morgue, telle que celle des Stoïciens. Boëce étoit chrétien & il exprime fortement la doctrine de sa foi sur la Providence, sur le châtimement des méchans, la récompense des justes &c (a); il est bien vrai qu'il semble raisonner trop pour consoler efficacement & que son ouvrage paroît froid en comparaison de ceux où il y a moins de spéculation & d'érudition profane, & plus de ce sentiment que la religion consacre; mais on trouvera toujours une grande différence entre ce traité & le verbiage d'Épictète, de Marc Aurele & d'autres moralistes païens. Nous ne dirons rien des consolations de la philosophie du jour, qui change le malheur en désespoir & la souffrance en fureur (b), qui, comme nous le voyons

(a) Nous n'en citerons que ce passage qui finit le 5e. livre. *Manet spectator desuper cunctorum præsciens Deus, visionisque ejus præsens semper æternitas cum nostrorum actuum futurâ qualitate concurrat, bonis præmia, malis supplicia dispensans. Nec frustra sunt in Deo positæ spes precesque, quæ cum rectæ sunt, inefficaces esse non possunt. Aversamini igitur vitia, colite virtutes, ad rectas spes animum sublevate, humiles preces in excelsa porrigite. Magna vobis est, si dissimulare non vultis, necessitas indicta probitatis, cum ante oculos agitis iudicis cuncta cernentis.*

(b) Un passage de Mr. Lefranc de Pompi-
gnan,